

Procès-verbal de la 30^e Assemblée générale ordinaire de STRID SA

**Tenue le mercredi 1er juin 2022
à la grande salle de Suchy**

La présidente du Conseil d'administration, Brenda Tuosto, ouvre la 30^{ème} assemblée générale de STRID SA à 20h00. Elle salue et remercie les actionnaires ainsi que les invités pour leur présence.

La présidente constate que l'Assemblée générale a été convoquée par courrier envoyé aux actionnaires inscrits au registre des actionnaires en date du 9 mai 2022, soit plus de 20 jours avant sa tenue. Ce courrier contenait l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'administration. L'article 10 des statuts étant ainsi respecté, l'Assemblée générale a été régulièrement constituée.

Un rappel est également fait des articles des statuts suivants :

Selon l'article 14, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent ou représentent. Chaque action donne droit à une voix à l'assemblée générale, quelle que soit sa valeur nominale.

L'article 15 mentionne que l'assemblée générale peut prendre des décisions et faire des nominations, quel que soit le nombre des actions représentées.

Selon l'article 16, les votations se font par main levée, les élections au scrutin secret, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

La présidente remercie M. J-Ph. Petitpierre, désigné secrétaire de l'assemblée générale, et M. Ph. Jacobi qui rédigera les notes de séances.

Deux scrutateurs sont désignés en les personnes de M. Nussbaum et M. A. Vialatte avec les remerciements de la présidente.

Les actionnaires excusés, sont les communes de Chavornay, Tévenon, Bioley-Magnoux, Valeyres-sous-Montagny, Treycovagnes, Suscévaz, Orzens, Oppens, Champagne, Montagny et corcelles-près-concise. Au niveau des entreprises actionnaires, la menuiserie Binggeli Sàrl s'est excusée.

Le décompte des présences est le suivant : 36 actionnaires sont présents soit 35.3 % des actionnaires, représentant 3'955 actions, soit 64.4 % des actions totales. La majorité absolue est donc fixée à 1'978 Voix.

Une inversion de l'ordre du jour entre les 2 derniers points 12 et 13 est proposée par la présidente et acceptée à une forte majorité.

Aucune autre remarque n'étant faite, la présidente a le plaisir d'ouvrir la 30^{ème} assemblée générale de STRID SA.

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 octobre 2021 a été adressé à tous les actionnaires. Mme Tuosto ouvre la discussion sur ce procès-verbal. Sa lecture n'est pas demandée. L'assemblée vote à main levée sur ce procès-verbal. Ce dernier est accepté avec une large majorité et une abstention.

2. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2021

En introduction au rapport du conseil d'administration, la présidente revient sur la croissance économique induisant une hausse de la consommation et donc de la production de déchets, cette dernière se situant en Suisse entre 80 et 90 millions de tonnes par année. L'augmentation de la quantité de déchets est due à nos modes de vie, aux tendances des nouvelles générations et aux stratégies bas prix des grandes surfaces. La pandémie de COVID n'a pas aidé avec l'augmentation des produits à usage uniques. Elle a pu constater pendant la crise sanitaire que le fait d'avoir un système efficace de gestion des déchets est primordial.

La présidente remercie le directeur de STRID et les collaborateurs pour leur capacité d'adaptation pendant cette période et le travail accompli.

La présidente présente les nouveaux administrateurs depuis octobre 2021 en les personnes de : Monsieur Nicolas Perrin pour la commune de Grandson, Madame Eliane Piguet pour la commune de Matod, Monsieur Yvan Pahud pour la commune de Sainte-Croix et Madame Brenda Tuosto pour la commune d'Yverdon.

Le bureau du conseil d'administration est composé des membres suivants : M. Jean-Philippe Petitpierre, M. Roger Hug et Mme. Brenda Tuosto.

Représentants de STRID auprès de :
TRIDEL : MM. Jean-Philippe Petitpierre et Roger Hug
VADEC : M. Jean-Philippe Petitpierre
COSEDEC : M. Jean Paul Schindelholz
TecOrbe : M. Jean Paul Schindelholz
CODE : M. Jean Paul Schindelholz

Le CA s'est réuni au cours de l'année à cinq reprises.

Nous pouvons citer au sujet des actions en faveur de l'environnement, notamment l'utilisation de camions de collectes roulant au biogaz ou à l'électricité. Nous pouvons également relever que 47% de l'électricité consommée par la laverie d'Ecomanif en 2021 a été produite par les panneaux solaires présents sur le bâtiment.

Une campagne de sensibilisation pour le tri des biodéchets et la limitation des déchets plastiques s'y trouvant a été menée dans différents quartier à Yverdon par COSEDEC, mandaté par STRID et la ville d'Yverdon-les-Bains.

Depuis janvier 2021, un nouveau prestataire, Henry transport, assure les collectes. La transition entre l'ancien et le nouveau prestataire s'est très bien déroulée.

Suite aux recommandations de la DGE pour éviter la propagation des plantes invasives, des campagnes de broyage et de traitement par méthanisation ont été proposées aux communes.

3. Rapport sur les comptes 2021 et le bilan au 31.12.21

La présidente donne la parole au directeur Jean Paul Schindelholz pour la présentation des comptes 2021.

Les comptes sont distribués et présenté dans le rapport annuel. Voici le développement de quelques points mis en évidence :

Le bilan au 31.12.21 montre une baisse des actifs circulants et des capitaux étrangers à Court terme, ceci montre une amélioration des rentrées d'argent de la part des débiteurs et donc la possibilité de payer plus rapidement nos fournisseurs.

Nous avons eu la possibilité lors de cet exercice de constituer des réserves au niveau de la communication afin de pouvoir financer les projets en cours, notamment le renouvellement de la signalétique dans les déchetteries, la formation continue auprès de COSEDEC ou les animations dans les écoles.

Au niveau du pertes et profits par centre d'activité :

Nous pouvons constater une augmentation du CA au niveau de la gestion des déchets, cela est dû à une augmentation non attendue du prix de certaines matières (papier, carton, ferraille) et également des quantités de déchets traités. Sur une année l'écart de prix de ces matières est grand et exerce donc une influence positive sur notre chiffre d'affaires.

Les frais de gestion de la déchetterie ont augmenté de 5%, ce qui explique également l'augmentation du CA correspondant.

Ecomanif a souffert de la crise du Covid mais a mis à contribution cette période pour développer ses activités et trouver de nouveaux débouchés avec par exemple des prestations en entreprise (machines à eau, gobelets à café) en relation avec des partenaires comme Bopst, Rolex, etc. Nous travaillons également avec Starbucks, leurs gobelets consignés sont lavés chez Ecomanif à Yverdon-les-Bains.

Concernant la centrale photovoltaïque détenue en copropriété avec la ville d'Yverdon. Nous constatons une baisse qui s'explique comme suit : Auparavant, le rachat de l'énergie par la ville d'Yverdon-les-Bains se faisait au niveau de la RPC. STRID a ensuite touché l'entièreté d'une subvention unique en contrepartie de laquelle, la ville d'Yverdon nous rachète l'énergie à un prix préférentiel. Le chiffre d'affaires baisse donc mais est compensé par un montant à amortir plus bas.

L'Ebitda des principales activités montre une augmentation au niveau de la gestion des déchets expliquée par l'augmentation des prix et du chiffre d'affaires. Il est également positif pour Ecomanif, malgré les périodes difficiles traversées.

Le résultat est en augmentation dans tous les secteurs d'activité en comparaison de l'année dernière, il est globalement en augmentation de 31% comparé à l'année précédente.

Conformément aux statuts, 5% attribué à la réserve générale, le solde est reporté à nouveau au bilan.

Les bons résultats permettent de diminuer la refacturation faite aux communes pour la communication. Pour rappel, en 2006 lors de l'AG à Pomy, il avait été décidé que la communication serait facturée à raison de KCHF 300.- par année aux communes, 60% selon la population et 40% selon la quantité de déchets produits dans la commune. Pour 2022, le CA a décidé de dissoudre KCHF 200.- de la réserve constituée pour l'info-déchets, le solde facturé aux communes sera donc de KCHF 100.-.

La facturation 2022 aux communes sera facturée en une seule fois au lieu de 3 fois en 2021 à des fins de simplification.

4. Rapport de l'organe de révision

La présidente donne la parole à M. Jaccard de la fiduciaire BfB, notre organe de contrôle.

M. Jaccard prend la parole : le rapport est reproduit à la page 64 du rapport de gestion, il en lit les conclusions.

5. Rapport de l'organe de contrôle de la taxe au sac

La présidente remercie M. Jaccard et donne la parole à M. Dalla Piazza pour présentation du rapport de l'organe de contrôle de la taxe au sac.

Le rapport porte sur le concept régional harmonisé de la taxe au sac. En 2021, le tonnage total de sacs taxés récolté dans les six périmètres atteint à 87'463 tonnes, le montant total encaissé de rétrocessions s'élève à CHF 34'194'601.-.

La gestion de la taxe aux sacs repose sur les présidents et présidentes des 6 périmètres. Le système intègre Petroplast qui produit, stock et distribue les sacs. Le système s'appuie

également sur TRIDEL SA qui s'occupe des relations avec le fabricant et encaisse également mensuellement les montants correspondant aux sacs vendus pour les périmètres. Sur la base des tonnages rapportés trimestriellement, Tridel paie les montants convenus aux différents périmètres. Les périmètres sont responsables de la comptabilisation des tonnages des communes ayant adhéré au système harmonisé de la taxe au sac. Ils rétrocèdent le montant de la taxe aux communes sur la base du tonnage des déchets incinérés.

Les périmètres vérifient par sondage le respect du seuil de tolérance de 3% de sacs non taxés.

Dans ces conclusions et recommandations pour l'année 2021, l'organe de contrôle remercie les présidents pour l'organisation de la séance plénière tenue avec tous les acteurs du concept harmonisé de la taxe au sac le 16 novembre 2021.

L'organe de contrôle relève que les coûts sont maîtrisés grâce aux différents acteurs et que les charges reportées sur les communes sont faibles. L'organe de contrôle s'engage et promeut des actions favorisant la récolte séparée des biodéchets au sein des communes, la qualité des déchets incinérables est en effet diminuée par les déchets ménagers s'y trouvant.

Les taux de fraude sont faibles pour les communes contrôlées en 2021, les quelques dépassements s'expliquent par la situation des communes touristiques et par quelques quartiers plus difficiles.

Certaines communes acceptent toujours les couches-culottes dans des sacs non taxés, il est recommandé de remplacer ces pratiques par exemple au profit de distributions gratuites de sacs taxés.

Les personnes impliquées sont toutes remerciées pour l'excellent travail effectué.

6. Mise en discussion des rapports (points 2 à 5)

La présidente ouvre la discussion sur les différents rapports. La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt le point 6.

7. Approbation du rapport annuel 2021

La présidente invite les actionnaires à adopter la résolution suivante : « L'Assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2021 ».

C'est à la majorité moins 1 abstention que le rapport de gestion 2021 est accepté lors d'un vote à main levée.

8. Approbation des comptes et du bilan au 31.12.21 et de l'affectation du résultat des comptes 2021

La présidente invite les actionnaires à adopter la résolution suivante : « L'Assemblée générale approuve les comptes 2021, le bilan au 31 décembre 2021 et l'emploi du bénéfice 2021 »

C'est à la majorité moins 2 abstentions que l'assemblée approuve les comptes 2021, le bilan au 31 décembre 2021 et l'emploi du bénéfice 2021 lors d'un vote à main levée.

9. Décharge au Conseil d'administration

La présidente invite les actionnaires à adopter la résolution suivante : « L'Assemblée générale donne décharge au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice 2021 »

C'est à la majorité moins 1 abstention que l'assemblée donne décharge au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice 2021 lors d'un vote à main levée.

10. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2022

La présidente invite les actionnaires à adopter la résolution suivante : « L'Assemblée générale décide de confier le mandat d'organe de révision à la fiduciaire BfB Fidam révision SA à Yverdon-les-Bains pour l'exercice 2022 »

C'est à l'unanimité que l'assemblée adopte la résolution lors d'un vote à main levée.

11. Nomination de l'organe de contrôle de la taxe au sac

La présidente invite les actionnaires à adopter la résolution suivante : « La nomination de M. Romano Dalla Piazza d'Yvonand, comme membre et M. Samuel Dyens municipal à Concise comme suppléant à l'organe de contrôle de la taxe au sac conformément à la convention de la taxe au sac harmonisée »

C'est à la majorité moins 1 abstention que l'assemblée adopte la résolution lors d'un vote à main levée.

12. Divers et propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'étant parvenue au Conseil d'administration dans les délais fixés, le président ouvre le débat sur les divers.

Aucun divers n'étant relevés par l'Assemblée, le président clôt ce point.

13. Présentation de la première e-formation sur la prévention et la gestion des déchets pour les élus municipaux romands (Galia Baudet, COSEDEC)

La parole est donnée à Mme Galia Baudet, responsable de la formation des adultes chez COSEDEC

Mme Baudet présente une formation en développement sur l'optimisation de la réutilisation des déchets mais également sur leur limitation : la prévention et gestion des déchets. Le public cible est celui des élus en charge du dicastère des déchets.

C'est une formation interactive composée de modules courts et variés accessibles en ligne à tout moment.

La présidente clôt la 30^{ème} Assemblée générale de STRID à 20h45 en remerciant les invités d'avoir répondu présent ainsi que la commune de Suchy pour son accueil.



La présidente
Brenda Tuosto

STRID SA



Le secrétaire
Jean-Philippe Petitpierre

Suchy, le 1^{er} juin 2022